

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-172

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. ETCHEGARAY,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques - Désignation du suppléant au représentant de la commune au conseil d'administration.

Par délibération du 12 décembre 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques, permettant ainsi à la commune de bénéficier d'un

certain nombre de prestations assurées par ce dernier, sans pour autant faire partie des collectivités affiliées.

Pour information figurent notamment parmi les missions exercées pour la ville, le secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux ainsi qu'une assistance juridique sur la mise en œuvre de certaines dispositions statutaires. Cette convention fait l'objet du versement d'une contribution annuelle de la Ville de Bayonne assise sur la masse des rémunérations versées aux agents municipaux.

A ce titre, le décret n° 2014-370 du 25 mars 2014 prévoit que les collectivités ayant conventionné sont représentées au conseil d'administration des CDG, au sein d'un collège spécifique. En application de la répartition des sièges correspondant au nombre des communes du département concernées, la ville de Bayonne dispose ainsi d'un représentant.

Par délibération en date du 23 juillet 2020, le conseil municipal a désigné Madame Agnès Duhart, représentante de la commune au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Par courrier en date du 5 juillet 2021, le CDG 64 demande la désignation d'un suppléant au représentant désigné initialement.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner en son sein, le suppléant au représentant de la commune au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques, qui siègera au sein de ce collège spécifique.

Est proposée : Sylvie DURRUTY |

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marie Wittenberg
Directeur général des services